

 <p><b>_AGGLO_ Étampois Sud-Essonne</b> www.caese.fr</p>	<p align="center"><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 25 mars 2024</b></p> <p align="center"><i>Rapporteur : Monsieur Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p align="center"><b>CA-DEL-2024- 014</b></p>
---	---	---

**Rapport sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Ile-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne au cours des exercices 2017 et suivants**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Méréville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

**Nombre de conseillers en exercice : 75.**

**Conseillers présents physiquement** : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ (suppléant de Frédéric GOUPIL), Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HÉRON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (59).

**Conseillers absents / excusé(s)** : Mesdames et Messieurs Cyril ROSSELL, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (9),

**Conseillers ayant donné procuration** : Mesdames et Messieurs Sana AABIBOU (procuration à Françoise PYBOT), Mathieu HILLAIRE (procuration à Camille BINET-DEZERT), Franck MARLIN (procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (procuration à Joël NOLLEAU), Isabelle TRAN QUOC HUNG (procuration à Tarik MEZIANE), Daniel CIRET (procuration à Dominique LEROUX), Annie LEPAGE (procuration à Christelle DELOISON) (7),

**Secrétaire de séance** : Madame Sabine LESPAGNOL.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,

VU le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-4 et L.243-9,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CA-DEL-2023-001 du 13 février 2023 relative à la présentation du rapport d'observations définitif de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la CAESE sur les exercices 2017 et suivants,

**CONSIDÉRANT** que, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le Président de l'EPCI doit présenter dans un rapport, devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes,

**CONSIDÉRANT** que le délai d'un an est arrivé à son terme,

**CONSIDÉRANT** le rapport des actions entreprises pour satisfaire aux recommandations de la CRC, ci-annexé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France (CRC) sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération de l'Étamais Sud-Essonne au cours des exercices 2017 à 2022,

**CHARGE** Monsieur le Président de transmettre ce rapport à la CRC.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.Mittelhausser".

Johann MITTELHAUSSER